



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

W/réf : REG1210608GA-TP/12.124

Paris, le 31 août 2012

Le Président

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Dans un souci de préservation de la compétitivité des exploitants agricoles français et de maîtrise de leur facture énergétique qui pèse lourdement sur leur résultat d'exploitation, un dispositif de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC) et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) a été voté chaque année depuis 2005.

Parallèlement, la F.N.S.E.A. s'est engagée dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations et le développement de la production d'énergie renouvelable, afin d'apporter des solutions durables et structurelles à ces coûts.

Néanmoins, le coût des carburants et des combustibles représente encore environ 20 %, en moyenne, des consommations intermédiaires des exploitants agricoles.

La récente envolée des prix des produits pétroliers, qui s'est traduite par une mesure gouvernementale au profit des particuliers, oublie les agriculteurs puisque le gazole non routier n'est pas concerné par la baisse annoncée. Ce contexte de prix élevés nécessite, une nouvelle fois, d'alléger cette lourde charge qui pèse sur les agriculteurs.

En conséquence, je vous demande la reconduction, au titre de l'année 2012, du dispositif de remboursement de TIC et de TICGN au bénéfice des agriculteurs, en l'intégrant au projet de loi de finances rectificative.

J'espère pouvoir compter sur vous pour reconduire ce dispositif, nécessaire au maintien de la compétitivité des exploitations.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Xavier BEULIN